

ÉCOLOGIE HUMAINE

une autre manière

Le concept d'écologie humaine a été repris en 2013 par le mouvement éponyme: "le Courant pour une *écologie humaine*" fondée par Tugdual Derville, Pierre-Yves Gomez et Gilles Hériard-Dubreuil¹. Pour Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita², c'est à une véritable « mutation culturelle » que nous invite l'écologie humaine, écologie intégrale inscrivant et respectant l'homme dans la nature et la nature dans l'homme - et avant tout, l'homme dans sa nature, la nature de l'homme.

Pour le journaliste Patrice de Plunkett³, « prendre au sérieux les appels du Magistère en faveur de l'écologie plénière, c'est agir aux côtés de tous ceux qui expérimentent de nouveaux arts de vivre, au contre-pied d'un système économique qui mutilé l'homme et la nature ». Si l'on veut déployer concrètement le concept d'écologie humaine, il ne s'agit pas moins que de « changer le monde » selon cinq orientations:

- 1. L'écologie humaine est une révolution copernicienne: elle appelle à changer de perspective sur le monde et soi-même* à s'apercevoir que **Ton est à l'avant-garde** et non à l'arrière-garde.
- 2. Les catholiques doivent prendre au sérieux l'orientation que leur donnent les papes et les évêques: regarder le système économique et

social actuel non comme une chose à défendre, mais comme une chose à changer.

- 3. Comprendre aussi que l'on ne peut pas se plaindre de l'artificialisation des mœurs, si l'on ne comprend pas qu'elle est liée au système économique. « Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences alors qu'ils en chérissent les causes » (Bossuet).

- 4. Les catholiques sont appelés à prendre part au mouvement naissant pour une révolution de la simplicité-sobriété. Ils sont même les seuls à pouvoir lui donner son sens plénier: celui dont l'époque a besoin, un sens à partager avec tous les défenseurs de la condition humaine – d'où qu'ils viennent.

- 5. Sous le signe du Poverello (révolutionnaire spirituel, fondateur d'un tiers ordre urbain pour évangéliser l'économie) nous vient aujourd'hui le pape François: signe éclatant pour les catholiques et les non-catholiques de la planète. Le monde actuel se croit vieux? Le Moyen Âge aussi se croyait vieux, à l'heure où François d'Assise est apparu.

C'est à une défense de toute vie que nous sommes appelés, unissant écologie environnementale et écologie humaine, comme le souligne Gautier Bès de Berc, membre des Veilleurs⁴:

Notre vigilance ne peut être schizophrénique. S'inquiéter des bouleversements législatifs et



technologiques de la filiation sans se préoccuper de la mainmise des grands groupes industriels sur les semences agricoles, en situation de quasi-monopole grâce à la complicité des pouvoirs publics? S'insurger contre les manipulations génétiques sur l'humain sans voir qu'elles participent d'une vaste entreprise de brevetage du vivant? Manifester contre l'extension des PMA, la légalisation de la GPA ou l'introduction étatique de l'indifférenciation sexuelle à l'école, sans s'opposer de concert à l'intrusion du tout-technique et du tout-marketing dans l'intime de nos vies? Tout est lié.

[...] J'ai été extrêmement touché – et, je crois, tous les Veilleurs à qui j'en parlais – par les paroles d'une chanson d'un opposant historique à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, dont le refrain est: « Citoyen, sois résistant, car Notre-Dame-des-Landes c'est la terre de tes parents/Citoyenne, soit résistante, car Notre-Dame-des-Landes c'est la terre de tes enfants... » Même souci de l'héritage et de la transmission, même souci d'une relation convenable, harmonieuse, de l'homme à son environnement, même souci de la responsabilisation civique: nous avons tant de choses à nous dire!

La nécessité de l'écologie humaine apparaît chaque jour plus urgente devant les dérives eugénistes de nos sociétés libérales: « Quel autre nom sinon celui d'eugénisme peut-on donner à une politique d'État qui provoque la suppression de 96 % des fœtus trisomiques dépistés? » (Bruno Deniel-Laurent, *Éloge des phénomènes. Trisomie: un eugénisme d'État*, Max Milo, 2014). On ne le répétera jamais assez: 96 % des fœtus trisomiques dépistés sont avortés. Il s'agit là d'un véritable eugénisme qui repose sur plusieurs piliers:

- Un eugénisme médical qui repose sur des pratiques – DPN (diagnostic prénatal), IVG (interruption volontaire de grossesse), IMG (interruption médicale de grossesse) – institutionnalisées à travers les CPDPN (centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal).
- Un eugénisme politique, puisque les politiques publiques ne dépensent pas un centime d'euro pour la recherche, pour la prévention, la guérison et la prise en charge de la trisomie mais misent tout sur le dépistage et in fine l'élimination des fœtus aux chromosomes sur-numéraires.
- Un eugénisme législatif: l'interruption médicale de grossesse est légale en France jusqu'au terme de la grossesse: on voit mal alors ce qui la différencie d'un infanticide, si bien que certains universitaires ont proposé de légaliser l'avortement postnatal⁵; de plus, le ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a commencé un projet de loi permettant d'étendre le « délit d'entrave à l'IVG » pratiquement à toute remise en cause de l'IVG ou de l'IMG⁶.
- Un eugénisme juridique: le « préjudice d'être né », ce n'est plus du Cioran, c'est de la jurisprudence, comme l'ont montré l'arrêt Perruche et d'autres affaires similaires.
- Un eugénisme social: pourquoi plus de 9 familles sur 10 choisissent-elles l'élimination du fœtus trisomique, alors qu'il est parfaitement viable?
- Au-delà d'un eugénisme démocratique ou d'un eugénisme libéral, laissé au libre choix des parents et des médecins, il s'agit d'une véritable politique d'extermination programmée et encadrée par l'État: voilà pourquoi il n'est pas exagéré de parler avec Bruno Deniel-



Laurent, auteur d'un essai remarquable sur le sujet, d'un véritable eugénisme d'État, digne d'Aktion T4, le programme national-socialiste d'euthanasie (rebaptisée alors « mort charitable ») des handicapés, auquel seule l'opposition du peuple allemand et de l'Église catholique en la personne du « Lion de Münster », le bienheureux évêque Clemens August von Galen, mit fin en 1941, malgré l'implication personnelle d'Adolf Hitler dans ce projet de « régénération de la race aryenne » dont la propagande ressemble étrangement à celle de notre époque: « N'est-ce pas la plus haute exigence de la charité: délivre ceux que tu ne peux pas guérir! »

Même s'il semble que les institutions ecclésiales, et spécialement cléricales, ont marqué un certain retard sur la question écologique au XXe siècle – mais une certaine avance en revanche par rapport aux grandes institutions étatiques et internationales –, les écologistes chrétiens ont œuvré sur le terrain avant même que le concept d'écologie ne naisse; comme sur la question sociale au XIXe siècle où les chrétiens sociaux ont précédé pendant de longues décennies de pratique sur le terrain la publication de la première encyclique sociale *Rerum novarum* de Léon XIII sur des « choses nouvelles » – plus si nouvelles en 1891 – qui encourageait le catholicisme social et le syndicalisme chrétien. Mais depuis Jean-Paul II et avec Benoît XVI et François, plus d'excuse: c'est à une véritable « conversion écologique », selon l'heureuse et vigoureuse expression de Jean-Paul II, que l'Église invite tous les chrétiens de la base au sommet. Conversion écologique qui est tout aussi difficile que le fut et l'est toujours la conversion économique, la conversion sociale pour une certaine sociologie du

catholicisme, comme le rappelle énergiquement Jean Warren :

Nous [les catholiques] préférons souvent nous en tenir à des formules commodes à propos de l'argent: « c'est un bien objectif... » – « Il n'y a que des mauvais riches, pas de mauvaise richesse... » – « Si l'argent est un mauvais maître, c'est un bon serviteur... », etc. Nous nous en tenons à une vision individuelle des vices et vertus, préférant éviter de nous interroger sur les modes d'acquisition de la richesse. Dans certaines mouvances chrétiennes, l'argent sera vu comme une « bénédiction tombant du ciel » (peut-être sous l'influence – même mitigée – de la « théologie de la prospérité » marquant certains courants charismatiques protestants)... Le fait que certains « riches » et « très riches » financent des paroisses, des diocèses et des mouvements, constituera un frein supplémentaire à ce que nous réfléchissions à la conformité au bien commun de l'acquisition de certaines richesses dans le contexte actuel du capitalisme tardif: et ai lien possible entre des pathologies sociales et environnementales et l'accroissement de certains patrimoines, y compris chez des catholiques...

Plus fondamentalement – notre christianisme occidental reste marqué et blessé par diverses formes: de dualisme philosophique et théologique, héritier: lointains de la rupture cartésienne qui chasse Dieu de sa création. Descartes a posé les bases de l'utilitarisme moderne et de l'exploitation sans frein de; ressources de la terre: « comme maître et possesseur de la nature », disait-il, inaugurant ainsi, non plus une mise en valeur de la création, mais sa mise « en coupe déréglée, en rendement dévergondé qui pousse son exigence jusqu'à ce



que la terre littéralement rende l'âme». Ce faisant, les chrétiens ont oublié la nouveauté radicale introduite par le Christ, en qui la création tout entière (et non la seule humanité) est renouvelée jusque dans ses fondements. Nous en gardons dans nos cœurs et nos âmes, une dévalorisation du vivant et du « charnel », non plus livre ouvert dans lequel la bonté et la beauté de Dieu se donnent à contempler et à aimer, mais réservoir de matériaux dont l'homme peut abuser. Ce postulat philosophique et théologique a mené au cycle d'exploitation effrénée de la création, cause de certains développements matériels positifs, mais aussi d'effets tragiques émaillant le quotidien d'un nombre toujours plus important de nos semblables...

C'est à une véritable révolution de la relation entre la créature humaine et la création divine que nous sommes tous invités – conversion personnelle aussi bien que collective. « Dire la vérité est révolutionnaire. » (Antonio Gramsci).

Autre signe de l'intérêt croissant des chrétiens pour l'écologie et de leur appropriation concrète des problématiques contemporaines, la publication du livre *Simplicité et justice*. Paroles de chrétiens sur l'écologie par le Service de formation du diocèse de Nantes⁷, fruit de trois ans de travail en réunion du groupe « Écologie, paroles de chrétiens », entrecroisant les compétences diverses (scientifiques, économiques, juridiques, philosophiques et théologiques) d'une douzaine de paroissiens diocésains. Il est vrai que les chrétiens n'ont pas à rougir de l'écologie puisque parmi ses pères fondateurs on compte le prêtre catholique Ivan Illich ou le théologien protestant Jacques Ellul, parmi de nombreux autres chrétiens de toutes confessions comme Jean-Baptiste de Foucauld, Fran-

çois de Ravignan, Jean-Pierre Dupuy, Dominique Bourg, Bernard Perret, Jean Bastaire, Jean-Marie Pelt...

Une réflexion stimulante, à la fois traditionnelle et révolutionnaire, comme en témoigne ce passage profond sur le principe premier de la doctrine sociale de l'Église – la destination universelle des biens. La destination universelle des biens: la propriété privée n'est pas un droit absolu: Le principe du bien commun implique donc celui de la destination universelle des biens.

La tradition chrétienne n'a jamais soutenu ce droit [de propriété] comme un droit absolu et intangible. Au contraire, elle l'a toujours entendu dans le contexte plus vaste du droit commun de tous à utiliser les biens de la création entière: le droit à la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun, à la destination universelle des biens⁸.

Saint Ambroise, Père et docteur de l'Église, évêque de Milan au IV^e siècle, affirmait par exemple: « La nature en effet a répandu toutes choses en commun pour tous. Dieu a ordonné en effet que toutes choses fussent engendrées de telle sorte que la nourriture fût commune pour tous et que la terre par conséquent fût une sorte de propriété commune de tous. C'est donc la nature qui a engendré le droit commun et l'usage qui a fait le droit privé⁹. »

Le même Saint Ambroise rappelait fortement la relativité de la propriété privée:

« Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre; tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches¹⁰. »



Au XIII^e siècle, saint François d'Assise plaçait la pauvreté au cœur de son expérience spirituelle et refusait l'esprit d'appropriation¹¹. Au début du XVI^e siècle Ignace de Loyola, fondateur des jésuites, choisissait un mode de vie simple pour trouver la paix, être libre pour aimer Dieu, et se mettre au service des pauvres et de la justice.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les encycliques sociales rappellent constamment que le bien commun se situe au-dessus du droit de propriété, et que la destination finale des biens n'est pas d'abord leur appropriation privée, mais le droit universel à leur usage. La formulation que donne Vatican II du principe de destination universelle des biens est aujourd'hui la plus communément admise: « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité¹². »

Quelles sont les applications de ce principe au regard de la crise écologique? Dans un monde où l'accaparement de la terre et de ses richesses au profit des seuls intérêts privés de quelques-uns est devenu la règle, on peut en souligner au moins trois.

- D'abord, une interrogation sur les formes de la propriété, anciennes (appropriation des terres, des biens nécessaires à la vie de tous...) ou nouvelles (propriété industrielle ou intellectuelle). En Amazonie, par exemple, les terres occupées par les Amérindiens sont accaparées par des grandes firmes multinationales, pour produire du soja ou des agrocarburants. Autre exemple: les brevets pharmaceutiques renchérissent les coûts des médicaments et

réduisent l'accès à la santé dans les pays les plus pauvres. Le brevetage du vivant a des conséquences graves sur l'accès aux semences agricoles. Par la même procédure les firmes pharmaceutiques occidentales essaient de s'approprier des pratiques relevant des médecines traditionnelles. Des mouvements d'Église et certains évêques n'hésitent pas à dénoncer ces abus, et à contester le droit de propriété privée quand il constitue un obstacle à la santé ou au développement des populations¹³.

- Ensuite, une extension du principe à l'humanité tout entière, et aux générations futures. Une évolution sur ce point est à noter dans *Caritas in veritate*. Benoît XVI y exprime en effet la conviction que dans la formule « tous les hommes », il faut inclure non seulement les humains d'aujourd'hui, et notamment les plus pauvres, mais aussi ceux des générations à venir. L'environnement naturel « a été donné à tous par Dieu et son usage représente pour nous une responsabilité à l'égard des pauvres, des générations à venir et de l'humanité tout entière¹⁴ ». Le pape utilise également une formule qui se rapproche de la définition du développement durable: « Nous devons avoir conscience du grave devoir que nous avons de laisser la terre aux nouvelles générations dans un état tel qu'elles puissent elles aussi l'habiter décemment et continuer à la cultiver¹⁵ » Dans ce cadre, le principe de destination universelle des biens, associé à celui de responsabilité à l'égard des générations futures, pourrait fournir un critère décisif, à condition d'entendre l'adjectif « universelle » non seulement en termes d'extension dans l'espace, mais aussi d'extension dans le temps.

- Enfin, sur un plan plus pratique, le principe de destination universelle des biens pourrait



utilement servir de point de départ à une recherche d'alternatives à la propriété. Ces alternatives font partie des choix de vie simple, et constituent une réponse nécessaire et adéquate aux excès de notre modèle de surconsommation. Nous voulons évoquer ici des pratiques telles que la location, la coopération, l'achat partagé, les réseaux d'échange.

Extrait du livre « Christianisme contre Capitalisme » de Falk van Gaver p.107-120.

NOTES

1. <http://www.ecologiehumaine.eu>
2. <http://www.alliancevita.org>
3. <http://plunkett.hautetfort.com>
4. <http://www.les-veilleurs.eu>
5. « Le très sérieux *Journal of Medical Ethics* est une revue internationale de premier plan qui reflète l'ensemble du champ de l'éthique médicale. Dans son dernier numéro, le JME plaide pour le droit de supprimer des nouveau-nés, de la même manière que Ton peut avorter. Deux chercheurs en bioéthique, Francesca Minerva de l'Université de Melbourne et Alberto Giubilini, de l'université de Milan affirment en effet que « le droit de tuer un nouveau-né devrait être éthiquement permis dans toutes les mêmes circonstances que l'est l'avortement. Ces circonstances incluent les cas où les nouveau-nés [...] peuvent être un risque pour le bien-être de sa famille ». Tout en distinguant l'euthanasie (acte qui consiste à faire mourir quelqu'un dans son propre intérêt) et l'avortement postnatal (tuer dans l'intérêt des personnes impliquées), les auteurs mettent en avant les « bonnes raisons d'avorter même si le fœtus est en bonne santé » : critères de coût social, psychologique ou économique pour les parents. » Théophane Le Méné, « Vers le droit à l'avortement postnatal? », *Causeur*, 8 mars 2012. Voir sur le site www.causeur.fr
6. « Tolérance Zéro pour l'entrave à l'IVG », ministère des Droits des femmes, 27 septembre 2013 : femmes.gouv.fr; « L'avortement revient au parlement », *La Croix*, 20/01/2014 : www.la-croix.com
7. <http://nantes.ccf.fr/laune/parution-de-«-simplicite-et-justice-paroles-de-chretiens-sur-l'ecologie-»>
8. Jean-Paul II, *Laborem exercens*, n° 14.
9. SAINT AMBROISE, Livre des devoirs. Ambroise (Vers 340-397).
10. SAINT AMBROISE, repris dans *Popularum progressio* N° 23.
11. « Que les Frères ne s'approprient rien, ni maison, ni lieu, ni aucune chose; mais comme pèlerins et étrangers en ce siècle, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'ils aillent avec confiance demander l'aumône. Et il ne faut pas qu'ils en rougissent: parce que le Seigneur s'est fait pauvre pour nous en ce monde. » Règle franciscaine, chapitre sixième.
12. *Gaudium et Spes*, 69, 1.
13. « Les États-Unis proposent le brevetage des semences et des êtres vivants, en plus de l'extension de la période actuelle de monopole que les entreprises pharmaceutiques ont pour la vente de médicaments. Ces mesures peuvent mettre en danger l'accès des producteurs agricoles à des ressources qui leur sont nécessaires, et peuvent aussi affecter l'accès des pauvres et des plus vulnérables aux médicaments. » Déclaration de la délégation d'évêques des pays andins sur le Traité de libre-échange entre les États-Unis et les pays andin, février 2005, DIAL 2802.
14. BENOÎT XVI, *Caritas in veritate*, n° 48.
15. BENOÎT XVI, *Caritas in veritate*, n° 50.